

## Grévistes de la SMART contre le commandant du port: le procès des violences



Le tribunal correctionnel a jugé l'épisode de violence qui a marqué le début de la grève de la SMART sur le port de Longoni au mois d'août dernier, hier.

Page 2

### Environnement

Sécheresse: de nouvelles mesures mais pas (encore?) de restrictions d'eau



Page 3

### Faits divers

Le bus des croisiéristes prend feu à Ongoujou: 19 touristes se souviendront de Mayotte



Votre portail captif par

 Alter 6.com  
Alternative System

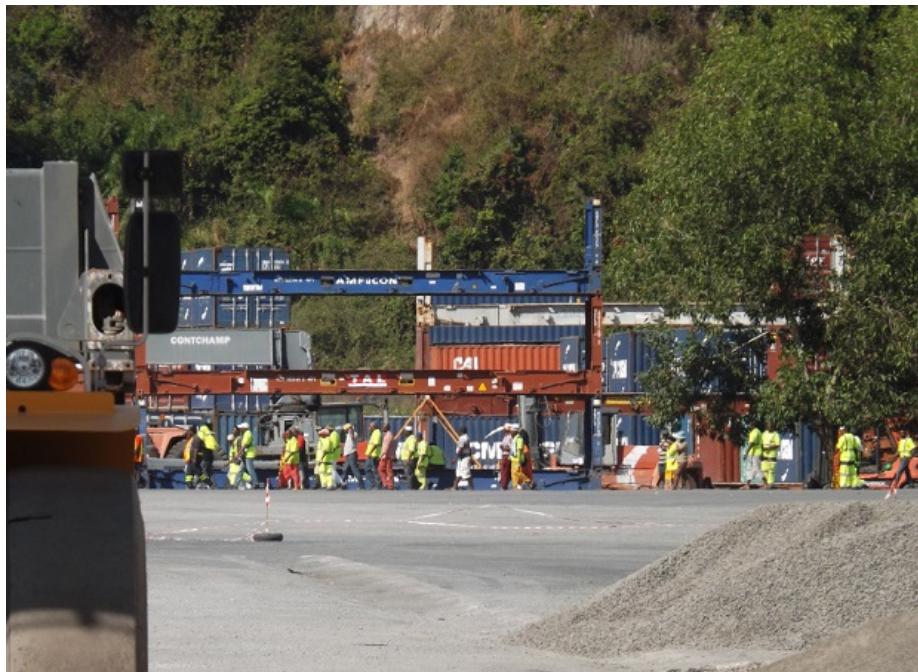
Alter 6.com  
Alternative System



Votre partenaire  
informatique  
à Mayotte

**Justice**

# Grévistes de la SMART contre le commandant du port: le procès des violences



*Les salariés de la SMART en grève dans l'enceinte du port en août 2015*

**CARNET DE JUSTICE DU JDM.**

**Le tribunal correctionnel a jugé l'épisode de violence qui a marqué le début de la grève de la SMART sur le port de Longoni au mois d'août dernier, ce mercredi.**

Il était minuit dans la nuit du 18 au 19 août lorsque les agents de la SMART s'apprêtent à déclencher leur mouvement : ils vont bloquer les accès au port.

Le commandant est présent dans l'enceinte portuaire malgré l'heure tardive. Constatant que l'entrée sud est déjà paralysée, il prend son véhicule pour sortir par le portail principal. Il s'arrête pour donner

des directives aux agents de sécurité mais un énorme engin de manutention, un stacker, dépose alors un container entre sa voiture et le portail, lui empêchant tout passage. Le commandant sort son téléphone portable, fait une photo de la situation pour la joindre à un procès-verbal.

**Parole contre parole**

Une quinzaine d'individus lui tombe alors dessus. Il décrit la scène, d'une rare violence au tribunal correctionnel : «C'est parti dans tous les sens, ils se sont jetés sur moi pour me rouer de coups. Ils me disaient de supprimer la photo. Les gendarmes ne sont pas arrivés

à temps. J'ai encaissé les coups jusqu'à un moment où j'ai supprimé la photo.» Les agresseurs l'ont alors laissé reprendre son véhicule, avec un tee-shirt déchiré et des ecchymoses sur tout le corps. Un médecin lui délivrera un certificat d'ITT de 10 jours.

Parmi la quinzaine d'individus, seuls trois sont à la barre. Pour ces trois-là, la victime n'a jamais varié dans ses déclarations. Certes, il faisait nuit et le commandant était roué de coups, mais il affirme les avoir reconnus. Une version qu'il maintient devant le tribunal.

Eux, nient farouchement leur participation à la bastonnade et même parfois leur présence sur les lieux au moment des faits. Parole contre parole, il faut donc des éléments extérieurs aux témoignages des protagonistes pour étayer l'accusation. Mais la procureure Prampart doit reconnaître que ces éléments font défaut. «On a un peu l'impression que sur le port de Longoni, c'est la loi du silence. Qui était là, qui a vu quoi... Des gens ont vu des choses mais ne veulent pas parler. Du côté du port comme du côté de la SMART, c'est l'omerta», regrette-t-elle.

**Relaxe pour les réquisitions comme la plaidoirie**

Dans ces conditions, la procureure constate qu'elle a de quoi forger des convictions mais qu'elle ne peut prouver formellement la participation des trois salariés. Elle requiert la relaxe pour les prévenus.

Me Nadjim Ahamada, l'avocat des prévenus, n'a pas besoin d'en dire beaucoup plus. Evoquant les exagérations du commandant, il plaide les doutes sur la participa-

tion des uns et des autres. A son tour, il réclame la relaxe.

La décision est mise en délibéré au 20 janvier mais elle pourrait aller dans le sens d'un apaisement. L'audience à peine achevée, les mots des uns et des autres allaient d'ailleurs déjà dans cette direction. Le commandant du port et l'avocat des salariés échangent des mots aimables. Et tous assurent que le quotidien sur le port est redevenu vivable. Le travail des uns et des autres se déroule, semble-t-il, dans de bonnes conditions. Chacun attend maintenant la prochaine échéance et la signature effective d'un accord entre MCG et la SMART, espérant tourner la page de tensions qui auront ponctué toute l'année.

RR

## Environnement

# Sécheresse: de nouvelles mesures mais pas (encore?) de restrictions d'eau



*La retenue collinaire de Dzoumogné fin 2013*

**Les pluies de ces derniers jours n'ont pas été assez abondantes pour recharger les réserves mises à mal. Le comité sécheresse appelle à préserver nos ressources et lance un transfert des eaux de la retenue de Dzoumogné vers celle de Combani.**

On espérait l'arrivée du fameux «talweg de mousson» qui amène les pluies de notre saison chaude. Il s'annonce. Mais les pluies qui nous arrosent depuis le week-end dernier ne sont pas encore très conséquentes. Il n'est tombé par exemple qu'un peu plus de 12mm durant les dernières 24h sur Mamoudzou et 31mm sur Mtsambo-ro... Pas de quoi recharger massivement les retenues collinaires. Le déficit pluviométrique reste réel et le niveau de la retenue d'eau de Combani très bas.

La sous-préfète et directrice de

cabinet, Florence Ghilbert-Bezard réunissait ce mercredi un nouveau comité sécheresse\* pour prendre la mesure de l'évolution de la situation... La réunion s'est achevée au moment où il tombait des trombes d'eau sur Mamoudzou.

On en reste encore au stade des petites restrictions mais le comité anticipe une situation de crise.

## D'autres sources d'alimentation

Les limitations de l'usage de l'eau en vigueur depuis le 4 décembre sur l'ensemble des communes du département sont maintenues. Et depuis le 15 décembre dernier, les maires sont priés de prendre des arrêtés municipaux pour que les polices municipales s'assurent du respect des interdictions. Les religieux ont également été sollicités pour sensibiliser les fidèles lors des prières aux mesures de limitation de la consommation.

# LE JDM



- Contenus originaux
- PDF Hebdomadaire
- Accès aux archives
- Module de recherche

## Faits divers

Pour garantir la ressource nécessaire, des solutions ont été examinées en vue de rechercher d'autres sources d'alimentation en eau. A cet effet, deux pompes mobiles vont être acheminées depuis la métropole afin de faire un transfert d'eau de la retenue collinaire de Dzoumogné vers celle de Combani. En parallèle, des stations de forage vont être mises en service, sous le contrôle de l'ARS, pour conforter le réseau de distribution.

La préfecture prévient également que des perturbations sur le réseau pourraient survenir au cours du mois de janvier. En fonction de l'évolution de la situation, le préfet pourrait être amené à prendre un arrêté pour des restrictions sur la distribution d'eau courante dans les semaines à venir. Le prochain comité sécheresse prévu le 6 janvier prochain.

On avait déjà connu un contexte similaire fin 2010: le faible niveau des retenues collinaires avait débouché sur une situation de crise, et l'envoie de tankers d'eau avait été évoqué... Nous n'en sommes pas encore là cette saison mais dès à présent, le préfet rappelle «à l'ensemble des habitants de Mayotte de préserver la ressource en eau et d'en faire une consommation raisonnée».

RR

\*Le comité sécheresse, présidé par le préfet de Mayotte, rassemble les services de la préfecture (SID-PC), de l'ARS, de la DEAL, de la DAAF, de l'ONEMA, du BRGM, du SIEAM ainsi que Météo France et la Mahoraise des eaux. Tous sont en charge du suivi de la situation.

# Le bus des croisiéristes prend feu à Ongoujou: 19 touristes se souviendront de Mayotte



*Ongoujou, sur la commune de Dembéni*

Le comité du tourisme espérait que les passagers du paquebot de luxe MS Island Sky se souviennent de leur séjour à Mayotte. Pour 19 d'entre eux pas de doute, ils se sont fait des souvenirs. Leur bus a pris feu et a brûlé en partie dans une descente dans le village d'Ongoujou sur la commune de Dembéni alors qu'ils revenaient d'un circuit touristique. L'événement s'est produit peu après 16h30.

Les personnes à bord sont saines et sauves, aucune n'a été blessée. Elles ont simplement dû attendre qu'un bus de substitution ne vienne les chercher pour les ramener vers le ponton de Mamoudzou d'où elles devaient rejoindre leur navire de croisière. Elles avaient déjà été rapatriées avant l'arrivée des gendarmes.

Que sait-il passé ? A cette heure, l'origine du sinistre demeure indéterminée. Ce pourrait un problème technique lié au moteur du véhicule qui aurait causé l'incendie. Le chauffeur a en effet indiqué que le feu aurait pris à l'arrière de l'autocar et donc à proximité du moteur.

Une dépanneuse est attendue peu après 18 heures pour évacuer le bus qui empiète sur la chaussée.

Il semblerait que le véhicule ait été en règle, avec un contrôle technique valable. L'expertise des assurances devra donc déterminer les causes exactes et le déroulement des faits... Mais d'ici là, les touristes du MS Island Sky seront déjà loin.

**Justice**

# Baco Ali devant la justice : jugement le 11 mai



*La retenue collinaire de Dzoumogné fin 2013*

**CARNET DE JUSTICE DU JDM.**

**Même à la barre, Baco Ali ne passe pas inaperçu et pas seulement pour sa corpulence et son franc-parler. Il était convoqué ce mercredi matin par le tribunal correctionnel pour s'expliquer sur les faits de violence qui ont enflammé Nyambadao le 16 décembre dernier.**

Le boulanger du village, frère du chanteur, aurait été agressé par un individu et ce n'était peut-être pas la première fois. Des membres de sa famille, dont le célèbre chanteur, se sont portés à son secours. Alors que les gendarmes étaient parvenus à «exfiltrer» l'agresseur présumé, le chanteur aurait alors lourdement menacé les forces de l'ordre pour qu'ils rendent l'individu à la foule. «On va se faire justice nous-mêmes parce qu'ici, il n'y a pas de justice. Si vous ne nous le remettez pas, vous verrez. Ce qui s'est passé à Paris n'est rien. Vous allez voir !» aurait-il déclaré aux gendarmes.

Deux semaines après les attentats qui ont ensanglanté la capitale, la phrase avait un retentissement particulier.

Les gendarmes, face à la pression du chanteur et de la foule, avaient été contraints de se retrancher dans une maison en attendant les renforts. A l'issue de ces évènements, le chanteur avait été arrêté et placé en garde à vue.

Pour Baco Ali, la phrase qu'on lui reproche a été mal interprétée. Il indiquait, en marge de l'audience, avoir voulu prévenir sur le sentiment d'impunité de certains qui risquent de commettre des actes bien plus graves que ceux que l'on connaît aujourd'hui dans notre département. Mais il n'a pas pu s'expliquer à la barre.

Son avocat, Me Nadjim Ahamada a demandé un renvoi de l'affaire pour préparer la défense du chanteur, de son vrai nom Mohamadi Saïd. Il est poursuivi pour «acte d'intimidation envers dépositaire de l'autorité

publique».

Le tribunal se retire alors pour délibérer et accepte le renvoi de l'affaire en fixant un nouveau procès au 17 février. Mais la date ne convient pas au chanteur qui quitte Mayotte le 6 janvier pour une tournée dans l'hexagone. Limoges, Lyon, Toulouse, Rennes, Le Mans, Marseille... au total, il enchaîne 17 dates de concerts entre le 9 janvier et le 5 mars avant de rentrer à Mayotte. Le 17 février, il ne pourrait donc pas être présent pour assister à son procès et ainsi présenter sa version des faits.

La cour est donc contrainte de se retirer une 2e fois pour prendre une nouvelle décision. Baco Ali étant placé sous contrôle judiciaire, il faut vérifier si une date plus lointaine est compatible avec sa situation. Finalement, il sera donc jugé le 11 mai 2016 et son contrôle judiciaire, qui lui interdit de rentrer en contact avec le jeune qu'il a menacé et de porter une arme, est maintenu.

«Faire confiance en la justice ? La dénonciation du plus fort est toujours la meilleure. Moi, si je dis la vérité, je ne sais pas quel poids ça peut avoir face à la parole des gendarmes», indiquait-il à l'extérieur de la salle d'audience.

Quoi qu'il en soit, la vérité judiciaire sera connue dans un peu plus de 4 mois.

Le Journal de Mayotte  
[www.lejournaldemayotte.com](http://www.lejournaldemayotte.com)

Édité par la SARL BARA au capital de 400 euros

CPPAP : 0516Y92314  
 I.S.S.N. : 2416-9714

Directeur de publication: Rémi Rozié

Contact commercial :  
 07.85.05.96.59.